

Algérie (Education) - Grève de l'intersyndicale : le taux de suivi plus important dans les lycées

vendredi 23 février 2018, par [AZIZA M.](#) (Date de rédaction antérieure : 21 février 2018).

La crise qui secoue le secteur de l'Education ne semble visiblement pas prête à connaître son épilogue.

Au moment où des centaines d'enseignants grévistes affiliés au Cnapeste, en grève illimitée, ont été radiés, plusieurs centaines d'enseignants sont depuis hier en grève, répondant ainsi à l'appel d'un débrayage de deux jours lancé par l'intersyndicale.

Pour le premier jour de cette grève, le taux de suivi a été estimé par la cellule de suivi de l'intersyndicale autonome à plus de 70% à l'échelle nationale, et le taux diffère d'une wilaya à une autre. Selon Achour Idir, le secrétaire général du Conseil des lycées d'Algérie (CLA), le taux de suivi a été beaucoup plus important dans les lycées, affirmant qu'il a été de l'ordre de 90% dans la wilaya d'Alger, contrairement aux collèges et dans le primaire où le taux de suivi a été relativement faible.

Pour rappel, l'intersyndicale autonome a décidé de maintenir la grève des 20 et 21 février après l'échec de sa rencontre avec la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit. Pour l'intersyndicale, la rencontre n'était pas « des pourparlers ». Les responsables du ministère de l'Education ont précisé pour leur part que « des revendications ne relèvent pas des prérogatives du ministère, comme l'amélioration du pouvoir d'achat ou le code du travail ».

Les syndicats protestataires ont par ailleurs dénoncé les entraves à l'exercice syndical et le droit à la grève. Répondant aux dernières déclarations du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui avait affirmé à partir de Biskra en tant que secrétaire général du RND « qu'il n'y a de grève illimitée qu'en Algérie », le SG du CLA précise « qu'au contraire, du point de vue réglementaire, que ce soit en Algérie ou ailleurs, il n'y a pas de grève limitée ». Et de préciser que « si une grève ne s'arrête pas et dure dans le temps, cela veut dire que la gestion des conflits par l'administration est sérieusement remise en cause ».

En ce qui concerne les enseignants grévistes radiés par le département de Nouria Beghebrit, Idir Achour du CLA précise que son syndicat ne permettra jamais qu'un enseignant soit radié des établissements où le CLA a des sections. Le Parti socialiste des travailleurs (PST) a dénoncé, pour sa part, l'attitude du gouvernement Ouyahia, qui menace les protestataires et s'attaque aux libertés syndicales et démocratiques « que plusieurs ministres veulent ouvertement interdire ».

Le PST a dénoncé dans un communiqué rendu public « les agissements du gouvernement qui utilise la justice pour criminaliser les mouvements de grève et remettre en cause le droit de grève, notamment dans le secteur de l'Education nationale ». Ledit parti a, dans ce sens, condamné le ministère de l'Education nationale qui est en train de radier des milliers d'enseignants en grève à l'appel du Cnapeste. Et ce, en exprimant son soutien et sa solidarité agissante avec les enseignants

grévistés, appelant à la solidarité avec les grévistes contre la remise en cause des libertés syndicales.

Face à cette situation qui se complique dans le secteur de l'Education, l'Association nationale des parents d'élèves (ANPE) compte adresser une deuxième lettre au président de la République pour intervenir dans le but de mettre un terme à ce débrayage qui déstabilise le secteur. M. Ahmed Khaled, président de cette association, a affirmé que son association a déjà adressé une première lettre au président de la République, en réclamant l'octroi d'un statut de souveraineté au ministère de l'Education nationale. Un statut qui viendra conforter les dispositions de deux textes de référence, à savoir la Constitution algérienne qui « garantit le droit à la scolarité » (article 53) et la Convention internationale des droits de l'enfant (article 28) de l'ONU (20 novembre 1989). Et ce, pour permettre au secteur de l'Education de retrouver la stabilité.

M. Aziza

P.-S.

* <http://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5257257>